

# Politique de protection des renseignements personnels

Août 2023



#### Pour nous joindre

#### La direction générale :

5400, boulevard des Galeries, bureau 111 Québec (Québec) G2K 2B4 418 683-2288 ou 1 800 653-2747 info@aqrp.ca www.aqrp.ca

#### Téléphone :

Nos services téléphoniques sont disponibles du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Une messagerie vocale est accessible en dehors des heures d'ouverture.

#### À nos locaux :

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.



### Table des matières

<u> 1. Engagement</u>	4
2. Principes généraux	4
3. Définition de la notion de renseignements personnels	4
4. Consentement	5
5. Renseignements personnels recueillis	5
6. Collecte des renseignements personnels	5
7. Finalités de la collecte	6
8. Utilisation, conservation et divulgation	6
9. Accessibilité par le personnel	7
10. Témoins Web et analyse d'audience	7
11. Exactitude	8
12. Droit d'accès, de rectification et de retrait du consentement	8
13. Plainte	9
14. Coordonnées	9
15. Déclaration	10



### 1. Engagement

La protection de la vie privée des membres de l'Association est une priorité pour l'AQRP.

La présente politique vise à informer les membres des balises établies pour protéger les renseignements personnels qui lui sont confiés, par le biais du Web ou de tout autre moyen, le tout en conformité avec les règles et les lois sur la protection des renseignements privés qui s'appliquent à l'AQRP. L'AQRP est assujettie à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, L.Q., 1993, c. P -39.1.

### 2. Principes généraux

Dans le cadre de ses activités, et suivant l'accord de ses membres, l'AQRP peut recueillir des renseignements personnels afin de les utiliser pour les finalités décrites ci-dessous, et voici de quelle manière l'AQRP procède :

- Elle recueille les renseignements personnels;
- Elle utilise ces mêmes renseignements;
- Elle communique ces renseignements à des tiers, à la suite du consentement à cet effet, lorsque nécessaire;
- Elle s'assure que tous les employés de l'AQRP sont responsables de l'application de la politique de protection des renseignements personnels et de ses pratiques en matière de gestion.

# 3. Définition de la notion de renseignements personnels

Les renseignements personnels sont définis ainsi : « tout renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier ».



#### 4. Consentement

Le consentement des membres à la communication ou à l'utilisation de leurs renseignements personnels doit être donné de manière explicite. Il sera valide pour les fins mentionnées à la présente politique ou à d'autres fins indiquées lors du consentement, le cas échéant. Le consentement sera valide pour la durée nécessaire à la réalisation des objectifs précisés au consentement ou pour les objectifs précisés à la section 7 de la présente politique. Un membre peut retirer son consentement en tout temps, comme il est indiqué à la section 12 de la présente politique.

# 5. Renseignements personnels recueillis

Les renseignements personnels que l'AQRP pourra recueillir, à la suite du consentement des membres et selon les circonstances, sont les suivants :

- Renseignements nominatifs : nom, prénom, numéros de téléphone, adresses postales et courriel;
- Date de naissance et sexe;
- Informations sur une carte de crédit, un mandat ou un chèque;
- Date d'inscription à titre de membre de l'AQRP et date de renouvellement (au dossier de l'AQRP).

# 6. Collecte des renseignements personnels

La collecte des renseignements personnels par l'AQRP est effectuée lorsque les membres utilisent ses services et qu'ils communiquent volontairement leurs renseignements personnels; par exemple, en :

- Participant à un événement ou à une activité;
- Utilisant les services en ligne;
- Envoyant une question ou un commentaire par tous les moyens de communication;
- S'abonnant aux communications électroniques, telles que l'*Infolettre*;
- Devenant membre ou en renouvelant votre abonnement.



La collecte de renseignements personnels est limitée aux renseignements nécessaires aux fins précisées dans la présente politique.

Lors de la cueillette des renseignements, les membres peuvent refuser qu'ils soient conservés pour une utilisation ultérieure par l'AQRP.

#### 7. Finalités de la collecte

Les renseignements personnels communiqués serviront exclusivement aux fins suivantes :

- Permettre d'identifier le membre et de l'authentifier dans le système informatique de l'AQRP afin de faciliter les transactions;
- Permettre à l'AQRP de fournir un service adapté aux besoins de ses membres ;
- Communiquer avec les membres périodiquement par écrit, de vive voix ou par voie électronique, afin de les tenir informés des activités de l'AQRP;
- Permettre à l'AQRP de tenir des statistiques sur la clientèle ;
- Permettre à l'AQRP d'effectuer le suivi nécessaire au renouvellement des abonnements.

# 8. Utilisation, conservation et divulgation

#### A) Utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels ne seront utilisés qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, comme il est précisé à la section 7 de la présente politique. À cet effet, nous les conservons de manière confidentielle aussi longtemps que nécessaire.

L'AQRP assure la protection des renseignements personnels en tout temps, par des mesures de sécurité appropriées, qu'elles soient matérielles, organisationnelles ou technologiques. Aussi, l'AQRP s'assure de limiter l'accès aux renseignements personnels au personnel concerné exclusivement.

#### B) Conservation des renseignements personnels

Les dossiers seront conservés de manière numérique sur le serveur informatique de l'AQRP.



#### C) Divulgation des renseignements personnels

L'AQRP pourra divulguer les renseignements personnels des membres à des tiers dans les cas suivants :

- Auprès de nos partenaires, à des fins d'inscription à des activités ou à des formations, ou à l'assureur Beneva pour le traitement des demandes d'adhésion à un régime d'assurance;
- Dans tous les cas où, en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements* personnels dans le secteur privé, la communication d'un renseignement personnel est possible sans autorisation au préalable.

L'AQRP, dans les limites du raisonnable, s'assurera que ces tierces parties respectent les règles et les engagements de la présente politique en prenant les mesures nécessaires.

### 9. Accessibilité par le personnel

L'AQRP a pris des mesures afin de garantir la plus grande protection des renseignements personnels de ses membres. À cet effet, trois niveaux de sécurité ont été élaborés :

- Niveau très élevé : Catégorie d'employés ayant accès à tous les renseignements personnels ;
- Niveau élevé : Catégorie d'employés ayant accès à certains renseignements personnels;
- Niveau de base : Catégorie d'employés ayant accès à un minimum de renseignements personnels.

# 10. Témoins Web et analyse d'audience

Certaines pages du site Web de l'AQRP requièrent l'envoi de témoins de connexion (témoins) afin d'aider les utilisateurs du site à naviguer plus rapidement et leur proposer le contenu qui les intéresse le plus. Aucun renseignement personnel n'est conservé dans les témoins. L'emploi des témoins se veut une pratique courante et plusieurs navigateurs reconnus sont initialement configurés pour les accepter. Les membres peuvent cependant configurer leur navigateur afin de les refuser ou de les



désactiver. Dans ces cas, certaines fonctions de notre site Web ne seront plus accessibles.

Les informations de navigation peuvent être partagées avec des tiers autorisés avec lesquels l'AQRP collabore comme les partenaires. Les informations de navigation ne contiennent aucune donnée personnelle. L'AQRP s'assure, dans les limites du raisonnable, que les tiers autorisés prennent les mesures nécessaires afin de respecter la confidentialité de vos données. Les tiers autorisés comprennent notamment des services d'analyse d'audience tels que Google Analytics.

Le site Web de l'AQRP peut proposer des hyperliens vers d'autres sites Web. Les renseignements échangés sur ces sites ne sont pas assujettis à la présente politique de protection des renseignements personnels.

#### 11. Exactitude

L'AQRP prend des mesures raisonnables pour s'assurer de l'exactitude des renseignements personnels au moment de les utiliser ou de les communiquer.

Nous comptons sur nos membres pour contribuer à cette exactitude en nous communiquant tout changement devant être apporté à leurs renseignements personnels ou en nous avisant de toute erreur pouvant s'y trouver. La section *Coordonnées* indique comment communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels.

# 12. Droit d'accès, de rectification et de retrait du consentement

#### A) Droit d'accès aux renseignements personnels

L'AQRP permet aux membres, sous réserve des conditions et exemptions prévues à la loi, d'avoir accès aux renseignements personnels que l'AQRP détient à leur sujet. Sur demande d'un membre, l'AQRP l'informera des renseignements personnels détenus, de l'usage qui en est fait, incluant la divulgation à des tiers, puis lui permettra de les consulter. Les membres peuvent également demander une copie de leur dossier, moyennant des frais raisonnables.



### B) Droit de rectification ou de suppression des renseignements personnels

Il sera bien sûr possible pour un membre de rectifier les renseignements personnels que l'AQRP a recueillis lorsque ces renseignements sont inexacts, incomplets, équivoques, périmés ou non justifiés par les objectifs décrits à la section 7 de la présente politique.

Il lui sera également possible de faire supprimer tout renseignement confidentiel recueilli de manière non conforme à la loi.

#### C) Droit de retrait du consentement

Toute demande d'accès, de rectification ou de suppression devra être faite par écrit et accompagnée d'une preuve d'identité. Veuillez consulter la section *Coordonnées* afin d'obtenir les coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels.

L'AQRP donnera suite à toute demande de retrait du consentement, au plus tard dans les trente (30) jours suivant sa réception.

### 13. Plainte

Pour toute demande ou plainte relative à la mise en œuvre de la présente politique, veuillez consulter la section *Coordonnées* afin d'obtenir les coordonnées du responsable de la protection des renseignements personnels.

#### 14. Coordonnées

Pour toute question ou tout commentaire concernant la manière dont nous traitons les renseignements personnels, notre *Politique de protection des renseignements personnels*, ou pour exercer l'un de leurs droits, les membres peuvent communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels :

#### Par courriel:

info@aqrp.ca — À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels



#### Par courrier:

AQRP — À l'attention du responsable de la protection des renseignements personnels 5400, boulevard des Galeries, bureau 111 Québec (Québec) G2K 2B4

#### Par téléphone :

1800 653-2747

### 15. Déclaration

À la suite de la lecture de la présente politique et de la confirmation qu'elle y adhère, toute personne visée par la cueillette de renseignements personnels la concernant déclare comprendre qu'il lui a été permis de refuser que l'AQRP les recueille et confirme également :

- Qu'elle accepte que l'AQRP recueille des renseignements personnels la concernant pour atteindre les objectifs décrits à la section 7 de la présente politique;
- Qu'elle accepte que l'AQRP partage les renseignements personnels recueillis afin d'atteindre les objectifs communs décrits à la section 7 de la présente politique;
- Qu'elle comprend que le présent consentement est révocable.





Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

5400, boulevard des Galeries, bureau 111 Québec (Québec) G2K 2B4

418 683-2288 | 1 800 653-2747 | info@aqrp.ca